

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/09/2024 - 4826 - 2023 B 00732 - 979 151 032 - A.M.J.O.

Liasse 23 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.M.J.O.</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>4 Rue Nicolas Copernic 41100 VENDOME</u>																								
SIRET <table><tr><td>9</td><td>7</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												9	7	9	1	5	1	0	3	2	0	0	1	3
9	7	9	1	5	1	0	3	2	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>0</td><td>4</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td></td><td></td></tr></table>												0	4											
0	4																							
										Exercice N dos le														
										31112120213														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028		030																			
	Immobilisations financières * (1)		040	5 325 421	042				5 325 421															
	Total I (5)			044	5 325 421	048				5 325 421														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072		074																			
	Valeurs mobilières de placement		080	299 989	082				299 989															
	Disponibilités		084	14 468	086				14 468															
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II			096	314 457	098				314 457														
Total général (I + II)			110	5 639 878	112				5 639 878															
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				5 325 421															
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126																			
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																			
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136				310 683															
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
Total I					142			5 636 104																
Provisions pour risques et charges					154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				40															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				1 482															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		312		2 252															
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III					176			3 774																
Total général (I + II + III)					180			5 639 878																
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 325 421																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SASU A.M.J.O. Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	5 518	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262		
				260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	5 518	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(5 518)	
Produits financiers (III)		280	318 141	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			347		300		
				348				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	1 940	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	310 683	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	310 683	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 940			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	2 547	330	18 454
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643			350	318 141
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647				
Deduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 bis E)	641					
Deduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	12 936
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	12 936

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAIE Experts-comptables janvier 2023 : Etat pré-révisé

DGFIP N°2033-B-SD 2023

Extension

IAQE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Principes comptables généraux et dispense d'annexe

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

DISPENSE D'ANNEXE COMPTABLE

L'annexe comptable n'est pas établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au Régime Simplifié d'Imposition
- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas au titre du dernier exercice clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :
 - Total du bilan 350 000 €
 - Chiffre d'affaires 700 000 €
 - Nombre de salariés 10

Ordonnance 2014-86 du 30/01/2014 prise dans le cadre de la loi d'habilitation n°2014-1 du 2 janvier 2014)

64

2024/4826

A.M.J.O.
Société par actions simplifiée
au capital de 5.325.421 euros
4 rue Nicolas Copernic
41100 VENDOME

979 151 032 RCS BLOIS

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**PROJET DE RESOLUTION SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024**

L'Assemblée Générale sur la proposition du Président décide d'affecter le résultat dans les conditions suivantes :

Le résultat net comptable arrêté en bénéfice est affecté aux comptes :

Réserve légale	15.534,15 €
Autres réserves	295.148,94 €
BENEFICE NET	310.683,09 €

**TEXTE DE RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024**

L'Assemblée Générale sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat dans les conditions suivantes :

Le résultat net comptable arrêté en bénéfice est affecté aux comptes :

Réserve légale	15.534,15 €
Autres réserves	295.148,94 €
BENEFICE NET	310.683,09 €

Le Président.

